

Monsieur François HENRION

Président
Syndicat Mixte Moselle Aval
CS 30353
1 place du Parlement
57011 METZ Cedex 1

Maizières-lès-Metz, le 2 juillet 2025

Affaire suivie par : Nadège DAL CERO
Service : Cycle de l'eau
Tél. : 06.31.84.88.57 – Courriel : n.dalcero@rivesdemoselle.fr
Objet : PAPI 1 du bassin versant de la Moselle aval 2026 - 2031 – Lettre d'intention

Monsieur le Président,

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du bassin versant de la Moselle aval 2026 – 2031, animé et porté par le Syndicat Mixte Moselle Aval, permettra, une fois labellisé, de promouvoir une gestion intégrée, cohérente et concertée des risques d'inondation à l'échelle d'une aire hydrographique pertinente dans laquelle s'inscrit la Communauté de Communes Rives de Moselle. Il a également vocation à servir des réflexions et des actions concrètes pour permettre à nos territoires de mieux appréhender la nature et l'ampleur des aléas, et de mieux se préparer aux risques d'inondation qu'ils génèrent.

La démarche PAPI répond aux objectifs d'amélioration et de partage des connaissances, tout en favorisant la mise en œuvre d'actions de prévention des inondations. De plus, le PAPI facilitera la mobilisation de financements pour mener à bien la centaine d'actions prévues sur le territoire, portées par une large pluralité de maîtres d'ouvrage. Dans ce contexte, la Communauté de Communes Rives Moselle souhaite saisir l'opportunité d'inscrire au PAPI un ensemble d'actions dont la mise en œuvre servira les objectifs ici décrits.

Ainsi, la Communauté de Communes Rives de Moselle portera les actions suivantes dans le cadre du PAPI 1 du bassin versant de la Moselle aval :

Action	Intitulé	Montant estimatif*		Subvention (FPRNM / FEDER/ Région Grand Est, Agence de l'Eau)		
		€ HT	€ TTC	Sur HT/TTC **	Taux et montant prévisionnels des subventions	
2.4	Etudier l'opportunité de la mise en place d'un Système D'Alerte Local (SDAL) annonçant les crues des petits cours d'eau affluents de la Moselle sur le territoire de Rives de Moselle		25 000 €	TTC	50%	12 500 €
6.13	Mettre en œuvre le programme de travaux de gestion intégrée du ruisseau de Trémery et affluents	1 000 000 €	1 200 000 €	HT	80%	800 000 €
7.9	Poursuivre le diagnostic du remblai de Malambas	128 000 €	153 600 €	HT	60%	76 800 €
7.10	Diagnostiquer une portion du Canal des Mines de Fer de la Moselle (CAMIFEMO) entre le PK 3450 et le PK 7746	217 000 €	260 400 €	HT	80%	173 600 €

* Les axes 1 à 5 sont indiqués en TTC et les axes 6 et 7 sont indiqués en HT et en TTC, étant donné que les modalités de financement diffèrent selon les axes

** Des actions identifiées en HT pourront être éligibles au FCTVA, lequel sera récupérable

Dans ce cadre, la Communauté de Communes Rives de Moselle donne son accord de principe pour participer à cette démarche et mettre en œuvre les moyens nécessaires pour porter les actions qui lui sont attribuées, sous réserve de la labellisation du PAPI 1 du bassin versant de la Moselle aval par les instances nationales et d'approbation par notre assemblée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma meilleure considération.

Le Vice-Président,
Philippe WAGNER


